



## 2) Les prières au bas de l'autel

**R**etenons du dernier article que le pontife romain, d'après l'*ordo romanus I*, se tient maintenant debout au milieu du sanctuaire face à l'autel. On sait aussi qu'il y a prié et fait le signe de la croix. Telle est la première évocation des « prières au bas de l'autel », des prières affectées, dans le cas présent, d'un caractère essentiellement privé et dont on ne connaîtra pas la teneur. Deux cents ans auparavant, le sacramentaire grégorien n'en disait pas plus dans sa première version.

L'extension de la liturgie romaine au-delà des Alpes a été un signe providentiel. Car cette liturgie, nouvellement apparue, fera l'objet d'un épanouissement sans précédent. Elle sera d'ailleurs le premier souci d'un clergé dont l'esprit est encore imprégné par le faste des antiques coutumes gallicanes, filles de l'Orient chrétien. Au-delà des Alpes, on perçoit avec plus de densité qu'à Rome, le « drame » de la Passion du Christ Sauveur au travers du sacrifice de la messe. A l'image du pontife romain, les prêtres francs vont élever aussi leur âme vers Dieu mais sur des axes de prière déjà bien définis : la dimension surnaturelle du sacrifice rédempteur, la présence de l'autel sur lequel le Fils de Dieu s'immole pour le salut du monde, la fonction sacerdotale qui investit le célébrant et le place dans une situation hors du commun, enfin la conscience que le prêtre a de sa propre faiblesse humaine. Tout naturellement, c'est dans les psaumes de l'Ancien Testament que le clergé franc puisera ses prières. Il n'y a donc pas eu, pour tous ces prêtres célébrants, liberté totale dans le choix de leurs prières, mais bien plutôt, dans un cadre préétabli, préférence marquée pour l'adoption de tel ou tel verset psalmique parce qu'il se prêtait mieux à une situation donnée.

L'élaboration des prières au bas de l'autel a toujours été un sujet discuté par les auteurs. Jungmann affirme que le choix des versets de psaumes a tenu probablement compte de la disposition des lieux et en particulier de la plus ou moins grande distance parcourue par la procession (1). La thèse est fragile en ce qu'elle fait abstraction de l'esprit même qui présidait aux conceptions religieuses de l'époque romane : la longueur relative de la démarche à accomplir pour se rendre au sanctuaire n'avait aucune incidence. En fait deux tendances liturgiques se dessinent au cours du Haut Moyen Age.

La première regroupe l'ensemble des liturgies romano-franques et fait appel au seul verset 4 du psaume 42 (*Judica me*) : *Introibo ad altare Dei, ad Deum qui laetificat juventutem meam* (J'irai vers l'autel de Dieu, vers Dieu qui réjouit ma jeunesse). Cela se comprend : la fin du cortège est la marche vers l'autel de Dieu. L'esprit romano-franc est même assez puissant en Europe occidentale pour pénétrer d'autres liturgies comme la mozarabe ou l'ambrosienne où se retrouve ce verset psal-

mique dans les prières au bas de l'autel. Le caractère strict de cette coutume écarte la lecture in extenso du psaume 42 mais entraîne, par contre, l'appel à d'autres citations de versets semblables. Généralement apparaît derrière *Introibo* le verset 1 du psaume 117 : *Confitemini Domino quoniam bonus, quoniam in saeculum misericordia ejus* (Louez le Seigneur parce qu'Il est bon, parce que Sa miséricorde est éternelle). C'est le cas de la tardive liturgie dominicaine (milieu du XIII<sup>ème</sup> siècle). Mais l'usage était déjà observable dans les coutumes mozarabe et ambrosienne. La liturgie lyonnaise comporte aussi ces deux versets de psaumes. Au XVI<sup>ème</sup> siècle, elle intercale entre *Introibo* et *Confitemini* le verset 3 du psaume 140 : *Pone, Domine, custodiam ori meo, et ostium circumstantiae labiis meis*, (Place, Seigneur, une garde à ma bouche, une sentinelle à la porte de mes lèvres).

La seconde tendance est représentée par les usages des missels diocésains, notamment celui de Sées (fin X<sup>ème</sup> siècle) qui prescrivait la récitation du psaume 42 au cours de la procession d'entrée jusqu'au pied de l'autel. A ce moment seulement, le célébrant revêtait ses ornements sacrés.

L'enceinte conventuelle des monastères s'est tenue à l'écart de ces évolutions. Généralement, les abbayes-filles se conformaient aux usages de l'abbaye-mère. Au XII<sup>ème</sup> siècle, à Cluny comme à Cîteaux, les célébrants disaient le *Pater noster* devant l'autel, usage qui se retrouve assez curieusement à la même place dans les liturgies orientales, byzantine et chaldéenne. Par contre, la liturgie cartusienne s'est démarquée des coutumes bénédictines, en maintenant le seul verset 3 du psaume 140 : *Pone Domine*. La présence, ici, de ce texte a soulevé maintes interrogations sur l'origine de son utilisation. Dom Tirot (2) a démontré que le verset *Pone Domine* était primitivement intégré dans les prières de « l'habillage » de l'ordre des Chartreux avant son transfert au stade des prières au pied de l'autel. On ne peut néanmoins s'empêcher de considérer *Pone Domine* comme une coutume liturgique locale. On le retrouve dans plusieurs missels diocésains du Sud-Est de la France. Or cette région dépendait, pendant le Haut Moyen Age, de l'archidiocèse de Lyon.

A la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle, l'élaboration des prières au bas de l'autel est terminée. Les anciennes liturgies romano-franques sont définitivement fixées. Dans la plupart des diocèses, l'usage généralisé du missel saint Pie V a officialisé les prières telles qu'on les connaît aujourd'hui.

(à suivre) ●

(1) Jungmann : *Missarum Soliennia* II<sup>ème</sup> tome p. 39 et sq. Ed. Aubier 1952

(2) Tirot : *Un Ordo Missae monastique*, pp. 48 et 49. Ed. CLV Roma, 1981

\* Vice-président d'Una Voce.